



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
05.10.2015

Date de la convocation des conseillers :
05.10.2015

point de l'ordre du jour no:
11C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 16 octobre 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers
Espen, secrétaire général

Absents: Codello, échevin, Knaff, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acte de vente du 16 octobre 2015 par devant Maître Gérard LECUIT et Maître Marc LECUIT entre la Ville et Monsieur Paulo JOSE FERNANDES

Considérant que l'acte de vente par devant Maître Gérard LECUIT et Maître Marc LECUIT par lequel la Ville vend dans la résidence Nonnewisen – lot 4N, l'appartement 178 AA 01, d'une surface de 55,24 qm et de 10,1113 millièmes, la cave 151 PA 81, d'une surface de 8,52 qm et de 0,7386 millièmes et l'emplacement 14 PD 81, d'une surface de 12,36 qm et de 1,0716 millièmes;

Considérant que la vente se fait pour 233.001,- EUR suivant une procédure de soumission cachetée;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte de vente du 16 octobre 2015 par devant Maître Gérard LECUIT et Maître Marc LECUIT entre la Ville et Monsieur Paulo JOSE FERNANDES.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 30.10.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

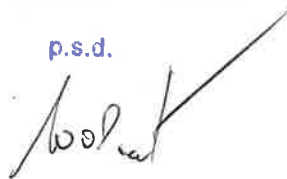
La bourgmestre,

N° TI/248/15

Vu et approuvé
Luxembourg, le 9 novembre 2015

Pour le Ministre de l'intérieur

p.s.d.



Secrétariat

12/11/2015

G.C.